



Siège social : chez la présidente Colette GRATTIER DUCOS ADER
65 Boulevard de la plage 33120 – ARCACHON
Mobile : 06 89 33 64 23 – courriel : col.gda@wanadoo.fr

« Association reconnue d'intérêt général à caractère culturel en date du 27 janvier 2023
article 238 bis du code général des impôts »

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTUAIRE DE L'ANNEE 2023

En ce jour du 6 décembre 2024

Je vous remercie d'avoir répondu à cette convocation tant par votre présence que par vos pouvoirs

Ouverture de l'assemblée générale à 10h

Présents : Colette Grattier Ducos Ader, Monique Chavronnier, Jean Félix Vallat, Michel Grattier, Frédéric Tavera, François Carrega, Emmanuelle Cuiquet, Jean Monneret, Yves Tallens.

En distanciel : Evelyne Caduc, Monique Marcadal, Anne Santerre, Jean Louis Adam, José Belda, Norbert Bouzereau, Jean Pierre Sendra.

Absents et excusés : Le Général Fournier, Geneviève Leblanc Astier, Gérard Crespo, Roger Vétillard, Alain Lardillier.

120 Pouvoirs reçus : dont 91 pour C. Grattier Ducos Ader, 4 pour M. Chavronnier, 7 pour M. Marcadal, 6 pour M. Grattier, 4 pour F. Tavera, 8 pour J F Vallat.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous informe des décès de Mme Adam Hardy en 2023 et de Mme Simone Gautier et Mr Xavier Pietri en 2024. ;
Le GRFDA a adressé ses sincères condoléances aux familles.

1) RAPPORT D'ACTIVITE année 2023

Je vous rappelle que l'activité essentielle du GRFDA est : **de faire connaître les faits réels et d'honorer les victimes.**

Depuis juillet 2012, date d'inauguration des colonnes lumineuses du Mémorial du Quai Branly, nous organisons les cérémonies du 5 juillet avec plus ou moins de faste. Cette année nous avons eu la gerbe de la Ministre des Anciens Combattants déposée par son directeur de cabinet.

Les 29 et 30 août, l'association SOLDIS nous réunissait à Port Vendres pour l'inauguration du monument à la mémoire des militaires disparus durant la guerre d'Algérie.

Participations et organisation du 5 juillet 2023 et du 5 décembre à Port Vendres avec SOLDIS, Mme Miralles ayant délocalisé cette manifestation.

Au cours de l'année, conformément à l'article 15 de la loi de programmation militaire du 1^{er} Août 2023 nous avons pu rendre certains dossiers éligibles à une demande de pension de victimes civiles du terrorisme. Dépôt des dossiers forclos le 1^{er} février 2024.

Dès août 2023 nous avons contacté les familles pour les informer qu'elles pouvaient bénéficier de ce droit. Nous avons traité une centaine de dossiers. Pour des raisons inconnues, certains enfants orphelins de la guerre d'Algérie, ont été déclarés pupilles de la Nation et d'autres non, de ce fait, des adhérents de plus de 60 ans peuvent constituer leur dossier de pupille de la Nation.

L'administration étudie à l'heure actuelle les dossiers, pour l'instant les procédures sont en cours.

Notre activité s'est aussi portée sur le dossier des archives des rapatriés. Suite au rapport de JJ Jordi, en décembre 2020 le gouvernement a décidé de mettre les archives des rapatriés sous la protection du Ministère des Armées.

Deux points sont à résoudre :

Le premier est d'ordre immobilier : les Archives du rapatriement, anciennement stockées à Agen et Périgueux (bâtiments fermés car non conformes aux normes) ont été déménagées chez un tiers archiver. Celles de l'ANIFOM à Fontainebleau sont fermées pour les mêmes raisons.

Le second est celui de leur consultation :

En effet aucun chercheur ne peut atteindre les archives du rapatriement déposées chez un tiers archiver. Si l'on veut consulter un dossier il faut en faire la demande à l'ONAC VG de Paris. Le tiers archiver envoie le dossier à cet organisme qui permet sa consultation sur place à Paris. (Délais à peu près 3 mois). L'ONACVG doit régler un service aux tiers archiveurs pour chaque dossier consulté ; quant aux archives de l'ANIFOM elles demeurent inaccessibles.

C'est pour ces raisons qu'avec la MAFA, en fin d'année 2023 nous avons saisi la Ministre Mme Mirallés. Nous nous félicitons de cette initiative car très rapidement son cabinet nous a informés de l'avancée du projet à savoir : « c'est le Ministère des Armées qui devient responsable de l'archivage et de la conservation des documents. Cela représente 14 kms linéaires de documents, lesquels seront versés au Service Historique de la Défense (SHD) en Ile de France ».

Pour l'instant le délai de réalisation de la phase immobilière nous paraît très long. Nous allons reprendre nos entretiens sur ce sujet avec le Secrétariat du Ministère des Anciens Combattants, d'autant plus que nous avons besoin de consulter certains dossiers pour compléter la documentation du site GDM.

Dès 2022 nous avons envoyé un questionnaire aux familles en vue de préparer les fiches à apposer sur le site Graines De Mémoire

Tout au long de l'année 2023 nous avons eu de nombreuses réunions de travail pour mettre au point la conception du site dont l'ouverture a été programmée pour le 5 juillet 2024.

- Choix du prestataire et contenu du site
- Recherche de donateurs par Jean Felix Vallat et Frederic Tavera
- Au cours de l'été un pointage minutieux de la liste des disparus a été réalisé avec le concours de JJ Jordi et M Marcadal.

Je vous sollicite pour approbation de ce rapport d'activité :

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

RAPPORT FINANCIER Année 2023 présenté par Monique Marcadal

Le GRFDA reconnu comme association d'intérêt général doit présenter une comptabilité contrôlée rigoureusement par le contrôleur des comptes **François Carrega**.

Adhérents	180
Recettes	41 700 €
Dépenses	16 383 €
Solde Positif	25 318 €
Livret A	6 989 €

Rapport du contrôleur des comptes François Carrega

« les comptes présentés sont sincères et reflètent la situation financière de l'association ».

Je vous sollicite pour approbation de ce rapport financier :

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

MODIFICATION DU BUREAU

Le bureau s'est réuni ce matin et vous propose de nommer

Un deuxième Vice Président : Michel GRATTIER

Cette nomination est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

MODIFICATION DES STATUTS

Le bureau a proposé la modification des statuts afin d'être en harmonie avec le loi de 2022 qui nous permet de délibérer en Visio et audioconférence.

L'assemblée extraordinaire a approuvé cette modification à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Site GDM : nous avons décidé d'apparaître sur les réseaux sociaux
- Nous devons prévoir l'achat d'un ordinateur
- La messe à Ste Odile pour le 5 juillet 2025 sera la messe du jour de la Paroisse : l'organisation d'un office particulier devient trop onéreuse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures

Fait à Paris le 6 décembre 2024



Jean Félix Vallat Vice Président



Colette Grattier Ducos Ader Présidente



Frédéric Tavera Vice Président Délégué



François Carrega Contrôleur des comptes



Monique Marcadal Trésorière